

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION

HAAC

N° 02 /HAAC/17/P

COMMUNIQUE

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a appris par la presse, l'information qu'un journaliste aurait été empêché de faire son travail puis torturé.

Intrigué, le Président de l'Instance de Régulation a interpellé le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale au sujet de cet incident grave.

En attendant, la HAAC condamne sans équivoque toutes formes de violences physique, morale, verbale et éditoriale et appelle tous les acteurs et protagonistes à œuvrer à l'apaisement par le respect des règles qui régissent la profession et d'éviter toutes escalades et surenchères.

Fait à Lomé, le 10 février 2017

Le Président de la HAAC



Pitang TCHALLA